

SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION ADMINISTRATIVES  
SICAD

**GUIDE DU CITOYEN**

**CASE RESERVEE AU BUREAU CENTRAL DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN**

REFERENCE : Arrêté du Ministre de ..... en date du .....  
tel que modifié par l'arrêté en date.....  
(JORT N° ..... du .....)

Organisme : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques : L'observatoire national de l'agriculture.

Domaine de la prestation : Documentation agricole

Objet de la prestation : Informations et Données Agricoles

**CONDITIONS D'OBTENTION**

Néant

**PIECES A FOURNIR**

Néant

ETAPES DE LA PRESTATION	INTERVENANTS	DELAIS
- Accueil du client	Le service d'édition	
- Enregistrement de sa question	Le service d'édition	
- Recherche des réponses dans les banques des données	Le service d'édition	
- Réponse au demandeur	Le service d'édition	Immédiatement

**LIEU DE DEPOT DU DOSSIER**

SERVICE : L'observatoire national de l'agriculture

ADRESSE : 30, rue Alain Savary - Tunis 1002 ou - Intranet : <http://onagri/>

- Internet : <http://www.onagri.nat.tn>

**LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION**

SERVICE : L'observatoire national de l'agriculture

ADRESSE : 30, rue Alain Savary - Tunis 1002 ou - Intranet : <http://onagri/>

- Internet : <http://www.onagri.nat.tn>

**DELAI D'OBTENTION DE LA PRESTATION**

Immédiatement

**REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES**

- Décret n° 99-308 du 1 Février 1999 modifiant la dénomination du centre national de documentation agricole comme suit : « Observatoire national de l'agriculture » (l'article 1<sup>er</sup>)

- Décret n° 99-309 du 1 Février 1999 fixant les attributions de l'observatoire national de l'agriculture et son organisation administrative et financière (les articles 1,6,7 et 8).